



Kim NGUYEN,
Associé
06 81 44 52 25



Mélanie BARIL,
Associée
06 87 24 99 20



Dynamique durable ?

Novethic a publié en février son observatoire sur les fonds durables en France : https://www.novethic.fr/fileadmin//user_upload/tx_ausynovethicetudes/pdf_complets/Novethic_MarketData_FondsDurablesFrance_2021-12-31.pdf.

Quelles observations peut-on en tirer ?

Pour mémoire, le marché français des fonds durables est dans une extraordinaire dynamique depuis 3 ans : les encours ont crû de +89% en 2019, +66% en 2020 (année marquée par la pandémie de Covid) et +94% en 2021 ! Sur ce dernier exercice, Novethic estime l'offre durable à 1 186 fonds totalisant près de 896 Milliards d'Euros d'encours.

Première observation : 4 sociétés de gestion dominant le marché, et ce sont toujours les mêmes. Si l'on prend le label ISR comme référence : Amundi, LBPAM, Natixis IM et BNPPAM trustent les premières places, dans le désordre selon le critère de classement retenu (encours, nombre de fonds ...).

Certes, ce sont quasiment les mêmes géants qui dominent le classement plus traditionnel. Mais on peut également voir que l'écart se

creuse de façon très importante entre ces mastodontes et les sociétés de gestion de taille plus modeste, tant les moyens requis pour la gestion ESG deviennent importants (acquisition et traitement de la donnée, politiques d'engagement, reporting et compliance réglementaire ...). L'ESG est en train de segmenter l'univers des sociétés de gestion. Des sociétés de gestion jadis de « taille moyenne » sont en train de basculer dans le peloton des retardataires de l'ESG tant le poids des exigences de la finance durable se fait sentir.

Par ailleurs, Novethic souligne l'omniprésence du label ISR qui, avec 749 fonds et 693 Mds d'Euros (près de 77% des fonds durables donc), domine le marché français des fonds durables et distance de très loin les autres labels hexagonaux. Mais il faut souligner que c'est également vrai au niveau européen où le label conserve la première place, devant son proche concurrent belge.

L'approche inclusive et large adoptée par le label paye donc ses fruits, et la France va logiquement peser dans les futures négociations sur l'écolabel. Mais il ne faut pas se tromper, cette domination a une contrepartie : une exigence parfois moindre que ses concurrents, et une image pas toujours irréprochable. Parfois par manque de compréhension, parfois pour des raisons valides. Reste néanmoins une réalité : le label ISR doit évoluer. C'est le sens des signaux donnés par sa nouvelle présidente et par les indications du guide de l'audit publié en novembre 2021 qui montre clairement la voie dans laquelle est engagé le label.

L'étude de Novethic montre enfin les premiers chiffres sur l'application de SFDR : en France, 58% des fonds se revendiquent « Article 8 » et 31% « Article 9 » (des



données proches des premiers chiffres globaux européens déjà connus).

Il faut être prudent avec ces chiffres, puisque d'une part il s'agit en France d'une auto-classification qui n'a, pour l'instant, pas fait l'objet de contrôle spécifique. Par ailleurs, de nombreuses sociétés de gestion ont, semble-t-il, procédé au classement sans prendre en compte l'ampleur des travaux à venir, notamment en termes de données et de reporting. Pas sûr donc qu'à l'avenir ce panorama demeure aussi flatteur.

D'une manière générale, la dynamique des fonds durables est une bonne chose, personne ne peut le nier. Elle porte néanmoins dans ses excès et dans ses précipitations les germes d'un certain nombre de problèmes : greenwashing, distorsions concurrentielles nationales et internationales, déception et retour de bâton des investisseurs ...

Enfin, n'oublions pas que certains points restent à éclaircir. Parmi les fonds (les fonds monétaires notamment), et parmi tous les autres supports dont le côté responsable n'est que peu visible ou dont on peut s'interroger sur leur compatibilité avec une approche durable : les structurés, les ETF, l'assurance vie, les produits bancaires ...

Rendez-vous en 2023 pour faire le point donc.



Kermit

Raison d'être*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

** Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

www.kermitconseil.com



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

